

CPOM

Guide méthodologique d'élaboration et de suivi des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens en Ile-de-France

FICHE D'AIDE AU DIAGNOSTIC ET A LA NEGOCIATION

Annexe 1 – Stratégie de la structure et positionnement sur le territoire

Volet 1 : Orientations majeures

Volet 1 :Orientations majeures

L'objectif de ce volet est de situer la structure dans son environnement territorial (ou régional en fonction du niveau de recours), en articulation avec les orientations du Projet Régional de Santé (PRS) en vigueur de l'ARS Ile-de-France. Ce volet du CPOM est modulable en fonction des structures. Il convient d'y faire figurer les axes prioritaires du Schéma Régional de Santé (SRS) qui interagissent avec le positionnement de l'établissement dans l'offre de soins.

En phase de diagnostic et en fonction de l'état des lieux des autorisations existantes dans la structure, de ses complémentarités et de ses coopérations, le titulaire du contrat indique ses principaux points forts et points faibles au regard des besoins de la population du territoire ou de la région. Préalablement aux engagements retenus, il est prévu dans ce volet, et uniquement dans ce volet, de pouvoir inscrire au contrat des informations liées au contexte de la structure et à son positionnement dans l'offre de soins territoriale ou régionale.

A partir du positionnement de la structure, il s'agit de déterminer de quelle manière elle s'inscrit prioritairement dans certaines actions prévues dans le PRS, en tenant compte des spécificités territoriales connues.

1. Engagements

Il s'agit là d'engagements en relation avec les priorités du PRS qui portent sur des actions transversales aux activités visées dans les autres annexes.

L'ARS Ile-de France a fait le choix, pour notamment en faciliter le suivi, d'isoler dans des volets spécifiques les engagements dédiés à l'amélioration des parcours de santé et aux coopérations territoriales entre opérateurs (Volets Parcours de santé ou Coopérations territoriales).

L'articulation entre les 4 volets de l'annexe 1 « Stratégie de la structure et positionnement sur le territoire » s'organise de la façon suivante :

Annexe 1	THEMES	OBJECTIFS	QUESTIONS A SE POSER, exemples :
Volet 1	Orientations majeures	Accompagner la mutation stratégique des établissements hospitaliers	Quelle position dans le maillage territorial à 5 ans?
Volet 2	Parcours de santé	Cancérologie	Adapter les prises en charge à des populations spécifiques.
		Périnatalité et enfants jusqu'à 6 ans.	Réduire les inégalités de prise en charge.
		Personnes âgées	Assurer une information de qualité aux usagers.
		Maladies neurologiques	Fluidifier le parcours.
		Santé mentale	
		Personnes handicapées	
Maladies chroniques cardiométaboliques			
Volet 3	Coopérations territoriales	Restructuration de l'offre	Développer des coopérations au service de la gradation des soins.
		Articulations avec l'HAD, le médico-social et la ville	Anticiper la diminution de la démographie médicale.
		Partage de plateaux techniques	Adapter la stratégie hospitalière francilienne au contexte économique.
Volet 4	Déclinaison du Service Public Hospitalier (SPH)	Décliner et préciser les obligations découlant du SPH, en particulier au regard de la réalité des territoires, pour les établissements habilités ou associés.	Quelle organisation pour l'accueil des personnes en situation de handicap ou de précarité ? pour la permanence des soins ? pour l'égal accès à des activités de prévention ?

2. Suivi des engagements

Compte-tenu du souhait d'adapter les engagements retenus à l'issue des négociations à la situation particulière de chaque structure, il n'est pas proposé pour ce volet de formulation générique d'objectifs ou d'indicateurs de suivi prédéfinis.

Néanmoins ceci devront s'inscrire dans le format défini pour l'ensemble des engagements et pourront être rattachés soit à l'entité juridique si cela concerne la stratégie globale de la structure, soit à l'identification Finess d'un site géographique en particulier.

Les indicateurs de suivi devront être précisés lors de la négociation, puis inscrits au CPOM avec les valeurs-cibles attendues.